
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
 - un modèle d'appareil de contrôle :
 - un composant d'appareil de contrôle :
 - une carte de conducteur
 - une carte d'atelier
 - une carte d'entreprise
 - une carte de contrôleur
-

Homologation n° **e2** - 31

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour Malte**
3. Noms des fabricants : **Imprimerie Nationale et AXALTO SA**
4. Adresses des fabricants :
Imprimerie Nationale – Division Fiduciaire - BP 637 - F-59506 DOUAI (bénéficiaire du certificat)
AXALTO SA - 6 rue de la Verrerie - F - 92197 Meudon
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoires : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie**
7. Date et nombre des essais : **novembre 2006, selon la liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement, ainsi que les essais effectués pour les certificats de sécurité et d'interopérabilité.**
8. Date de l'homologation : **1^{er} décembre 2006**
9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
- Sans objet
11. Lieu : **Paris**
12. Date : **1^{er} décembre 2006**

13. Documents descriptifs annexés :

- photographies des différents modèles de cartes (recto et verso)

14. Remarques :

a) Ces cartes comportent chacune un circuit intégré AXALTO SA dénommé ICitizen Tachograph, référence M256LFCHRON_SI_A5_05_01 rév.B, développé à partir du composant Infineon type sle66cx322p

b) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 04.00.271.003.1 du 23 janvier 2004, n° 05.00.271.010.1 du 31 mars 2005, n° 06.00.271.027.1 du 23 novembre 2006 et n° 06.00.271.029.1 du 1^{er} décembre 2006 ;
- certificat de sécurité n° 2003/12 du 27 août 2003 et rapport de maintenance n° M-2006/04 du 1^{er} mars 2006;
- certificats d'interopérabilité n° JRC/028/DTC du 4 juillet 2006.

c) Plans, schémas et notices déposés à la sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie sous la référence DA 00-A041, au laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP

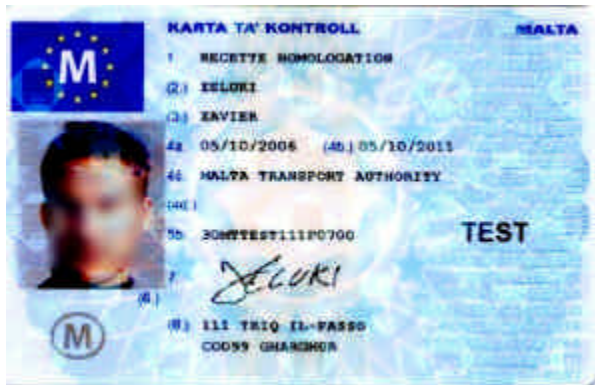
Photographies des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour Malte



Carte de conducteur



Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte d'entreprise